



FFFA

Service émetteur :
DTN

DOSSIER DE DEMANDE 2015-2016

**Dérogation à la grille de diplôme
pour les entraîneurs issus des
championnats majeurs**

De

NOM :

Prénom :

**A envoyer au DTN:
Olivier MORET
o.moret@fffa.org**



I. DISPOSITION

Afin de répondre à l'obligation de qualification pour encadrer en compétition, la DTN met en place, pour la saison 2015-2016, le dispositif suivant pour les entraîneurs « ayant entraîné dans un championnat majeur, au sens de l'article 42 des Règlements Sportifs, et n'étant pas titulaire d'un diplôme reconnu par la fédération ou la branche sport ».

Ces entraîneurs devront demander une dérogation à la reconnaissance de qualification auprès de la FFFA.

II. PROCEDURE

Faire parvenir au siège de la FFFA, le dossier de demande suivant, incluant :

- un courrier daté, en français ou en anglais, demandant une dérogation pour exercer en tant qu'entraîneur, avec les coordonnées.
- un CV sportif relatant l'expérience d'entraîneur. Le candidat peut joindre des lettres de recommandation.
- le thème choisi du « clinic » nécessaire à l'obtention de la dérogation

À réception de ces pièces, la direction technique nationale entre en contact avec l'entraîneur et valide avec lui le thème du clinic.

Il lui est demandé, en relation avec l'Institut de Formation de la FFFA (« IF3FA »), d'enregistrer une intervention de type « clinic » d'une durée comprise entre 45 minutes et une heure trente sur un sujet de son choix. Personne à contacter : p.trochet@fffa.org

- Présentation d'un système offensif
- Présentation d'un système défensif
- Présentation d'un système d'équipe spéciale
- Présentation technique sur une position
- Gestion d'équipe
- Autre.

Etudié par la DTN, ce « clinic » ouvre droit à une dérogation à l'article 42 du Règlement Particulier Relatif aux Compétitions de Football Américain pour la saison demandée, sous réserve :

- de la validation par la DTN

Et :

- de la cession écrite et préalable des droits d'auteur de l'entraîneur relatifs à ce « clinic » au profit de la fédération selon un contrat de droit français présenté par la fédération.

Une réponse écrite est donnée dans un délai de 3 semaines après l'enregistrement.

Ces « clinics » enregistrés sont rendus accessibles à la communauté des entraîneurs, et plus largement aux personnes accédant au site de l'institut de formation de la FFFA, une fois la saison de l'équipe concernée terminée, dans un objectif de partage des connaissances et de formation.

Le Directeur Technique National

ANNEXE 1 - LETTRE DE DEMANDE



NOM		DATE/...../.....
PRENOM			
Né le			
CLUB en FRANCE			

ADRESSE MAIL <input type="checkbox"/>@.....
/...../...../...../.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A.....Le...../...../.....

Signatures

de l'entraîneur ¹	du Président du club
------------------------------	----------------------

¹ L'entraîneur est le demandeur



ANNEXE 2 - CURICULUM VITAE (CV) (à joindre ou à rédiger sur cet emplacement)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....